



22 mai, 2020.

À tout le révérend clergé, aux moines et aux moniales ainsi qu'aux fidèles de l'Archidiocèse du Canada

Mes bien-aimés pères, frères et sœurs en Christ,

CHRIST EST RESSUSCITÉ ! EN VÉRITÉ, IL EST RESSUSCITÉ !

Depuis les dernières directives que je vous ai transmises le 17 mars dernier, nous avons tous enduré avec chagrin la fermeture de nos paroisses. Au cours des dernières semaines, je me suis réuni régulièrement avec le Saint Synode afin de discuter de la pandémie de COVID-19 et j'ai suivi de près le développement de la situation à travers le Canada. De plus, j'ai obtenu des avis des conseillers médicaux et légaux Orthodoxes concernant les mesures à prendre maintenant que plusieurs provinces ont amorcé le déconfinement.

Je suis grandement préoccupé par votre sécurité et votre bien-être, particulièrement pour ceux d'entre vous qui sont les plus vulnérables aux conséquences mortelles du virus de la COVID-19. Bien qu'il soit légalement permis, pour certaines paroisses, de rouvrir leurs portes au public, j'ai de sérieuses réserves à cet effet. Pour cette raison, l'Archidiocèse du Canada recommande que les paroisses demeurent fermées au public et qu'elles évitent tout rassemblement public jusqu'au 1^{er} juillet 2020. J'en suis venu à prendre cette décision en ayant à l'esprit ces paroles de saint Paul : « Tout m'est permis, mais tout n'est pas profitable. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que chacun recherche celui du prochain » (1 Cor 10 :23-24). Par conséquent, bien qu'il soit légalement permis, dans certaines provinces, d'ouvrir les églises et de se rassembler, je recommande fortement de ne pas le faire.

Si le prêtre de votre paroisse, avec l'accord unanime du conseil paroissial, choisit de ne pas suivre ma recommandation et plutôt, d'ouvrir les églises dans les conditions actuelles de la pandémie, vous devez alors suivre rigoureusement les directives de l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que celles de votre province et de votre municipalité. Une telle décision doit être inscrite au procès-verbal d'une réunion du conseil paroissial dûment convoquée et tenue, puis soumise au Secrétariat de l'Archidiocèse à l'adresse suivante : secretary@archdiocese.ca

En attendant que la situation sanitaire s'améliore, le prêtre, en collaboration avec le conseil paroissial, peut décider de diffuser des offices en ligne avec un prêtre et un chantre, pour autant que ceux-ci soient en mesure de le faire de façon sécuritaire en respectant les directives de distanciation physique et en totale conformité avec les consignes émises par les autorités civiles. Dans ce cas, les portes de l'église doivent être fermées et verrouillées. S'il vous plaît, veuillez privilégier cette solution plutôt que la réouverture au public.



Enfin, je vous demande s'il vous plaît d'apposer l'affiche ci-jointe sur la porte principale ou dans le narthex de l'église afin d'aviser les personnes qui y entrent des conséquences graves, voire mortelles, que peut avoir le fait de se rassembler à l'intérieur en période de pandémie.

S'il vous plaît, prenez soin de votre santé et de celle de votre entourage en demeurant autant que possible à la maison et en suivant les avis des professionnels de la santé. Je vous encourage également à continuer de participer aux offices et aux prières communes offerts en ligne.

Veillez consulter les sources suivantes pour plus d'information sur la COVID-19 :

- Outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 du Gouvernement du Canada : <https://ca.thrive.health/covid19/fr>
- Colombie britannique : <https://bc.thrive.health/>
- Alberta : <https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx>
- Saskatchewan : <https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-self-assessment>
- Manitoba : <https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/>
- Ontario : <https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>
- Québec : La province n'a pas élaboré son propre outil d'auto-évaluation. Veuillez utiliser l'outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 du Gouvernement du Canada.
- Terre-Neuve et Labrador : <https://www.811healthline.ca/fr/autoevaluation-pour-la-covid-19/>
- Nouveau-Brunswick : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html - /app/symptom-checker/guides/399/what-to-do
- Nouvelle-Écosse : La province n'a pas élaboré son propre outil d'auto-évaluation. Veuillez utiliser l'outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 du Gouvernement du Canada.
- Île du Prince Édouard : <https://assessment.princeedwardisland.ca/>
- Yukon : <https://service.yukon.ca/fr/covid-19-auto-evaluation/>
- Territoires du Nord-Ouest : <https://www.surveymonkey.com/r/nwt-covid19-self-assessment>
- Nunavut : <https://nu.thrive.health/covid19/fr>

Priez pour moi, en Christ notre Sauveur,



+ IRÉNÉE

Archevêque d'Ottawa et du Canada (ÉOA)
Et l'Archidiocèse du Canada



